

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 SEPTEMBRE 2014
AJOURNÉE AU 10 SEPTEMBRE 2014



Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Rivière-Rouge du 2 septembre 2014, tenue le mercredi 10 septembre 2014 à 16 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, à laquelle sont présents MM. les conseillers Denis Charette, Daniel Forget, Denis Lacasse, Yves Sigouin et André Tremblay.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de la mairesse, Mme Déborah Bélanger.

Est absente au cours de la présente séance, Mme la conseillère Diane Gargantini.

La directrice générale, Mme Julie Godard, et la greffière, Mme Lucie Bourque, sont aussi présentes.

Mme Carine Lachapelle, directrice du Service d'urbanisme et d'environnement, et M. Michel Robidoux, directeur du Service des travaux publics, sont également présents jusqu'à la fin de la séance.

333/10-09-14

RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse de la Ville de Rivière-Rouge et présidente de l'assemblée, Mme Déborah Bélanger, constate la régularité de la séance.

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Appuyé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

De reprendre la séance du 2 septembre 2014 à la suite de son ajournement.
Il est 16 h 30.

ADOPTÉE

334/10-09-14

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que le conseil désire apporter les modifications suivantes à l'ordre du jour préparé par la greffière :

- Report de l'item suivant à une séance ultérieure :
 - D.2 Appel d'offres numéro 2014-09 – Collecte et transport des matières recyclables et des matières résiduelles
- Modification du titre des items C.2 et J.3 comme suit :
 - C.2 Nomination d'un représentant de la Ville à titre d'observateur au sein du Comité de négociation auprès du transporteur Galland – Transport adapté et collectif d'Antoine-Labelle (TACAL)
 - J.3 Appui à la demande d'autorisation pour utilisation à des fins autres que l'agriculture

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Appuyé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel qu'amendé, à savoir :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 SEPTEMBRE 2014
AJOURNÉE AU 10 SEPTEMBRE 2014

A RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE

1. Adoption de l'ordre du jour

Période de questions du public

A.1 DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

B GESTION FINANCIÈRE

1. Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructure Québec-Municipalités – Volet 5 pour le réaménagement avec agrandissement du bâtiment abritant la caserne du secteur L'Annonciation/Marchand et le garage municipal du secteur L'Annonciation

C GESTION ADMINISTRATIVE

1. Inscription au colloque sur le droit du travail et le monde municipal le 16 octobre 2014 à Montréal
2. Nomination d'un représentant de la Ville à titre d'observateur au sein du Comité de négociation auprès du transporteur Galland – Transport adapté et collectif d'Antoine-Labelle (TACAL)

D CONTRATS ET APPEL D'OFFRES

1. Appel d'offres numéro 2014-08 sur invitation – Fourniture et pose de béton pour la construction d'une dalle de béton pour la patinoire du secteur Sainte-Véronique – Octroi de contrat
2. Appel d'offres numéro 2014-09 – Collecte et transport des matières recyclables et des matières résiduelles – *reporté*

E AVIS DE MOTION

F ADOPTION DES RÈGLEMENTS

G SÉCURITÉ PUBLIQUE

H TRANSPORT ROUTIER

I HYGIÈNE DU MILIEU

J URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

1. PIIA 2014-P11 – PIIA-02 s'appliquant aux portes d'entrées principales
2. PIIA 2014-P13 – PIIA-01 s'appliquant au secteur du centre-ville et du noyau villageois
3. Appui à la demande d'autorisation pour utilisation à des fins autres que l'agriculture

K LOISIRS ET CULTURE

L DIVERS

1. Appui à la candidature des villes de Saint-Jérôme et Mirabel pour l'obtention de la Finale des Jeux du Québec – Hiver 2017

Période de questions du public

M LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun citoyen n'est présent à la présente séance.



No de résolution
ou annotation

335/10-09-14

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 SEPTEMBRE 2014
AJOURNÉE AU 10 SEPTEMBRE 2014

GESTION FINANCIÈRE

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE QUÉBEC-MUNICIPALITÉS – VOLET 5 POUR LE RÉAMÉNAGEMENT AVEC AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT ABRIANT LA CASERNE DU SECTEUR L'ANNONCIATION/MARCHAND ET LE GARAGE MUNICIPAL DU SECTEUR L'ANNONCIATION

CONSIDÉRANT que la caserne du secteur L'Annonciation/Marchand est à même le bâtiment du garage municipal du secteur L'Annonciation;

CONSIDÉRANT que présentement, cette caserne ne dispose que de deux (2) portes pour la sortie des quatre véhicules d'urgence, ce qui complique les sorties des véhicules lors d'appels d'urgence et rend la manœuvre dangereuse pour les pompiers et le personnel des travaux publics;

CONSIDÉRANT que les équipements de sauvetage (chaloupe, VTT, etc.) sont présentement entreposés à l'extérieur de la caserne au froid, par manque de place, augmentant ainsi le temps de réponse à un appel d'urgence nécessitant ces équipements;

CONSIDÉRANT la désuétude du garage municipal du secteur Marchand, lequel est situé en zone inondable;

CONSIDÉRANT que pour l'efficacité du Service des travaux publics et pour une saine gestion de ce service, il aurait lieu de regrouper le secteur L'Annonciation et celui de Marchand sous un même garage municipal;

CONSIDÉRANT que le regroupement des garages municipaux des secteurs L'Annonciation et Marchand en un seul bâtiment permettrait à la Ville de faire des économies significatives, notamment, en ce qui a trait aux frais d'électricité et d'entretien des immeubles;

CONSIDÉRANT que le réaménagement avec agrandissement du bâtiment abritant la caserne du secteur L'Annonciation/Marchand et le garage municipal du secteur L'Annonciation permettrait de régler les problèmes ci-mentionnés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Appuyé par le conseiller André Tremblay
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la préparation et le dépôt d'une demande d'aide financière au Programme d'infrastructure Québec-Municipalités – Volet 5 pour le projet de réaménagement avec agrandissement du bâtiment abritant la caserne du secteur L'Annonciation/Marchand et le garage municipal du secteur L'Annonciation.

Que la Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet précité.

Que la trésorière, Mme Nicole Bouffard, soit autorisée à signer les documents se rattachant à cette demande.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

336/10-09-14

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 SEPTEMBRE 2014
AJOURNÉE AU 10 SEPTEMBRE 2014

GESTION ADMINISTRATIVE

INSCRIPTION AU COLLOQUE SUR LE DROIT DU TRAVAIL ET LE MONDE MUNICIPAL LE 16 OCTOBRE 2014 À MONTRÉAL

Il est proposé par le conseiller Denis Charette
Appuyé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la directrice générale à participer au colloque sur le droit du travail et le monde municipal qui se tiendra le 16 octobre 2014 à Montréal et de défrayer les coûts d'inscription s'y rapportant.

De lui rembourser les frais encourus sur présentation de pièces justificatives, conformément à la politique de remboursement et de paiement de frais de congrès, colloques et autres en vigueur à la Ville.

ADOPTÉE

337/10-09-14

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA VILLE À TITRE D'OBSERVATEUR AU SEIN DU COMITÉ DE NÉGOCIATION AUPRÈS DU TRANSPORTEUR GALLAND – TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF D'ANTOINE-LABELLE (TACAL)

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Appuyé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseiller, M. Yves Sigouin, soit nommé représentant de la Ville de Rivière-Rouge, à titre d'observateur, au sein du Comité de négociation auprès du transporteur Galland, formé par Transport adapté et collectif d'Antoine-Labelle (TACAL), et que la mairesse, Mme Déborah Bélanger, y soit nommée substitut.

Que lesdits membres nommés par la présente résolution siègent sur demande et selon les besoins des différents dossiers dudit comité.

Que les personnes nommées sur ledit comité soient autorisées à participer aux réunions de ce comité et que les frais de déplacement relatifs à ces réunions tenues en dehors des limites de la Ville leur soient remboursés suite à la réception d'une facture détaillée desdites dépenses sur le formulaire transmis par la Ville.

Que la présente résolution soit acheminée à Transport adapté et collectif d'Antoine-Labelle (TACAL).

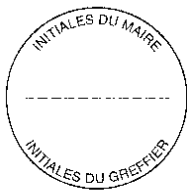
ADOPTÉE

CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

338/10-09-14

APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2014-08 SUR INVITATION – FOURNITURE ET POSE DE BÉTON POUR LA CONSTRUCTION D'UNE DALLE DE BÉTON POUR LA PATINOIRE DU SECTEUR SAINTE-VÉRONIQUE – OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT que pour faire suite à l'appel d'offres numéro 2014-08 sur invitation pour la fourniture et la pose de béton pour la construction d'une dalle de béton pour la patinoire du secteur Sainte-Véronique, le résultat de l'ouverture des soumissions du 4 septembre 2014 à 14 h 05 est le suivant :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 SEPTEMBRE 2014
AJOURNÉE AU 10 SEPTEMBRE 2014

Soumissionnaire Date et heure de réception de la soumission	Montant total de la soumission (montant total des coûts de construction) incluant les taxes applicables (TPS et TVQ)
Coffrages A. Charette et Fils inc. Le 28 août 2014 à 14 h 04	68 146,83 \$
Coffrages Jacques inc. (Béton Vachon inc.) Le 4 septembre 2014 à 13 h 40	82 207,13 \$

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Appuyé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

D'octroyer le contrat relatif à la fourniture et la pose de béton pour la construction d'une dalle de béton pour la patinoire du secteur Sainte-Véronique à la compagnie « Coffrages A. Charette et Fils inc. », étant le plus bas soumissionnaire conforme, le tout conformément à sa soumission datée du 21 août 2014 au montant de 68 146,83 \$ incluant les taxes (montant de 59 271 \$ plus les taxes applicables).

Que la fourniture et la pose de béton soient effectuées conformément à l'appel d'offres numéro 2014-08 sur invitation de la Ville daté du 18 août 2014.

Que la dépense découlant de la présente résolution soit prise :

- à même le Fonds de parcs et terrains de jeux pour un montant de 50 000 \$;
- à même le Fonds de roulement pour le solde de la dépense et remboursée sur une période de quatre (4) ans.

Que le directeur du Service des travaux publics ou, selon le cas, la directrice générale, soit autorisé(e) à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant au suivi du présent contrat conformément au Règlement numéro 226 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville et ses amendements.

ADOPTÉE

URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

PIIA 2014-P11 – PIIA-02 S'APPLIQUANT AUX PORTES D'ENTRÉES PRINCIPALES

CONSIDÉRANT qu'une demande dans le cadre du PIIA-02, s'appliquant aux portes d'entrées principales, a été présentée pour la propriété située au 1537, rue L'Annonciation Sud, soit sur une partie du lot 44, rang Sud-Ouest de la rivière Rouge du cadastre officiel du Canton de Marchand et qui est identifiée par le matricule 9940-76-5259;

CONSIDÉRANT que la demande porte sur le remplacement de deux enseignes commerciales dont l'une installée sur le haut de la galerie avant en façade du bâtiment et la seconde enseigne installée sur poteau en cour avant;

339/10-09-14



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 SEPTEMBRE 2014
AJOURNÉE AU 10 SEPTEMBRE 2014

CONSIDÉRANT que le bâtiment se localise dans la zone COM-14 qui est assujettie par le Règlement numéro 185 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT que le propriétaire de « Plomberie Rivière-Rouge » désire conserver les mêmes enseignes que celles actuelles, modifiant seulement les textes et les représentations graphiques;

CONSIDÉRANT que la demande respecte, en partie, les objectifs et critères du PIIA-02 s'appliquant aux portes d'entrées principales et se doivent d'être bonifiés;

CONSIDÉRANT la résolution numéro CCUE-56/14.08.06 du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE) de la Ville, adoptée lors de la réunion dudit comité tenue le 6 août 2014, recommandant au conseil municipal d'accepter la demande sous certaines conditions;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Appuyé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

D'accepter la présente demande comprenant le remplacement de deux enseignes commerciales dont l'une installée sur le haut de la galerie avant en façade du bâtiment et la seconde enseigne installée sur poteau en cour avant, et ce, selon les conditions suivantes :

1) Enseigne sur poteau :

- Le déplacement de l'enseigne sur poteau en lien avec l'implantation actuelle, pour la localiser en projection sur le poteau gauche de la galerie ou sur poteau par un souci de visibilité et de respect de la marge avant;
- Cette enseigne devra être entourée d'aluminium ou de métal noir au lieu de gris et devra être supportée par une structure noire ou de bois;
- Advenant que l'ancienne structure soit utilisée, elle devra être droite et peinte en noir.

2) Enseigne en façade :

- Que sur l'enseigne proposée, l'écriture et la police soient identiques à celles sur l'enseigne projetée sur poteau, soit « noir mince » et que le logo de la compagnie soit mis à gauche et celui de l'ordre des plombiers à droite. Cependant, puisque l'enseigne sur poteau serait localisée à proximité de celle-ci, il est recommandé de ne pas l'installer;
- Néanmoins, si le demandeur désire maintenir une enseigne en façade, il devra proposer une superficie conforme au règlement et voir à relocaliser le tout à une distance raisonnable de l'autre enseigne. Il devra toutefois tenir compte des éléments de détails précisés précédemment;

le tout conformément à toutes les dispositions de la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

340/10-09-14

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 SEPTEMBRE 2014
AJOURNÉE AU 10 SEPTEMBRE 2014

PIIA 2014-P13 – PIIA-01 S'APPLIQUANT AU SECTEUR DU CENTRE-VILLE ET DU NOYAU VILLAGEOIS

CONSIDÉRANT qu'une demande dans le cadre du PIIA-01, s'appliquant au secteur du centre-ville et du noyau villageois, a été présentée pour la propriété située au 101, rue L'Annonciation Nord, soit sur le lot 95 et partie du lot 94 du cadastre officiel du Village de L'Annonciation et qui est identifiée par le matricule 9941-48-0187;

CONSIDÉRANT que la demande porte sur l'autorisation de remplacer l'enseigne à plat sur le mur de la façade du commerce par une enseigne d'une superficie de 2,20 m²;

CONSIDÉRANT que l'enseigne est localisée au-dessus des grandes portes de la façade, à la hauteur du plafond du restaurant et donc conforme aux dispositions prévues à l'article 8.17.2.2 du Règlement numéro 182 relatif au zonage;

CONSIDÉRANT que le bâtiment se localise dans la zone COM-11 qui est assujettie par le Règlement numéro 185 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT que le projet respecte les objectifs et critères du PIIA-01 s'appliquant au secteur du centre-ville et du noyau villageois et améliore considérablement la qualité et l'image du bâtiment;

CONSIDÉRANT la résolution numéro CCUE-62/14.09.03 du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE) de la Ville, adoptée lors de la réunion dudit comité tenue le 3 septembre 2014, recommandant au conseil municipal d'accepter la demande;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

D'accepter la présente demande comprenant le remplacement de l'enseigne à plat sur la façade du commerce conformément aux plans, croquis et esquisses fournis à la présente, le tout conformément à toutes les dispositions de la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

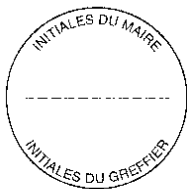
341/10-09-14

APPUI À LA DEMANDE D'AUTORISATION POUR UTILISATION À DES FINS AUTRES QUE L'AGRICULTURE

CONSIDÉRANT qu'une demande d'usage non agricole a été déposée à la Ville de Rivière-Rouge le 26 août 2014 pour la propriété située sur la route de L'Ascension, soit une partie de lot plus amplement connue et désignée comme étant une partie du lot 85 du rang Nord-Ouest de la rivière Rouge du cadastre officiel du Canton de Marchand qui est identifiée par le matricule 9749-73-1550;

CONSIDÉRANT que la demande d'autorisation vise un usage non agricole en zone agricole de maintien dans le but d'implanter une maison mobile;

CONSIDÉRANT qu'une remise a été construite sur la propriété avant l'entrée en vigueur de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 SEPTEMBRE 2014
AJOURNÉE AU 10 SEPTEMBRE 2014

CONSIDÉRANT que la portion de la propriété visée est déjà utilisée par la demanderesse pour des fins autres que l'agriculture en lien avec la remise déjà existante;

CONSIDÉRANT que les maisons mobiles sont autorisées seulement dans quatre (4) des cent soixante-seize (176) zones de la Ville, dont trois (3) sont agricoles;

CONSIDÉRANT que les possibilités d'utilisation de la propriété à des fins d'agriculture sont relativement faibles vu la nature du sol;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme aux règlements d'urbanisme de la Ville de Rivière-Rouge;

CONSIDÉRANT la résolution numéro CCUE-63/14.09.03 du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE) de la Ville, adoptée lors de la réunion dudit comité tenue le 3 septembre 2014, recommandant au conseil municipal d'accepter la demande;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Appuyé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

D'appuyer la présente demande telle que présentée, le tout conformément à toutes les dispositions de la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

DIVERS

342/10-09-14

APPUI À LA CANDIDATURE DES VILLES DE SAINT-JÉRÔME ET MIRABEL POUR L'OBTENTION DE LA FINALE DES JEUX DU QUÉBEC – HIVER 2017

CONSIDÉRANT la volonté des villes de Saint-Jérôme et Mirabel d'obtenir l'organisation de la Finale des Jeux du Québec à l'hiver 2017;

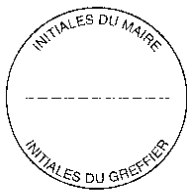
CONSIDÉRANT que le Cégep de Saint-Jérôme et la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord sont des partenaires privilégiés dans l'organisation des Jeux;

CONSIDÉRANT que la Finale des Jeux du Québec constitue une occasion unique de mobiliser la population autour d'un projet commun et d'accroître la fierté des citoyens;

CONSIDÉRANT l'impact positif qu'apportera une Finale des Jeux du Québec sur le plan sportif, culturel, économique, vie communautaire et touristique;

CONSIDÉRANT que cet événement mettra en valeur la culture laurentienne, son patrimoine, ses institutions et ses artistes;

CONSIDÉRANT que la Finale des Jeux du Québec contribuera à la promotion du sport et de l'activité physique auprès de la population;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 SEPTEMBRE 2014
AJOURNÉE AU 10 SEPTEMBRE 2014

CONSIDÉRANT que les Jeux du Québec est un évènement mobilisateur pour les jeunes des Laurentides, tant pour leur participation comme athlète que comme bénévole;

CONSIDÉRANT que le partenariat et l'entraide sont l'axe central de ces Jeux;

CONSIDÉRANT la capacité des villes de Saint-Jérôme et Mirabel, en collaboration avec la Commission scolaire Rivière-du-Nord et le Cégep de Saint-Jérôme et de leurs partenaires, à présenter cet évènement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Appuyé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge appuie la candidature des villes de Saint-Jérôme et Mirabel pour l'obtention de la Finale des Jeux du Québec – Hiver 2017.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun citoyen n'est présent à la présente séance.

343/10-09-14

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Appuyé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

Que la séance soit levée. Il est 16 h 40

ADOPTÉE

Déborah Bélanger
Mairesse

Lucie Bourque
Greffière

Je, Déborah Bélanger, mairesse de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Déborah Bélanger, mairesse